



# Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

2 NOV. 2018  
> 02 MAI 2019



## POURQUOI VOUS DEMANDER VOTRE AVIS ?

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Sous l'action de politiques publiques, des défis trouvent des solutions.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Aujourd'hui, nous avons identifié un certain nombre d'enjeux relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir, et nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets.

### Qui vous consulte ?

Les comités de l'eau et de la biodiversité (CEB) et l'État. Les CEB et de la biodiversité, «parlements locaux de l'eau et de la biodiversité», réunissent des représentants des collectivités territoriales, des usagers, des milieux socioprofessionnels et de l'État, à l'échelle du bassin de la Guyane.

### Sur quoi êtes-vous consulté ?

Pour élaborer le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2022 à 2027, le comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane et l'État identifient dès maintenant les enjeux auxquels il faudra répondre. C'est donc bien en amont que nous demandons votre avis, pour identifier les défis à relever. Ces enjeux et les pistes d'action identifiées, sont détaillés dans deux documents : les documents des questions importantes auxquelles le futur plan de gestion des eaux et celui des risques d'inondation devront répondre.

### À quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de l'eau et de la biodiversité et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan des gestion des risques d'inondation.

### Qui peut répondre et comment ?

Tous les habitants du bassin. Toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs identifié. Pour donner votre avis, répondez en ligne sur les sites internet du comité de l'eau et de la biodiversité «<http://www.ceb-guyane.fr/>» et de la DEAL Guyane <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/consultations-du-public-r775.html> ou sur support papier dans toutes les mairies de Guyane.

### La gestion de l'eau, comment ça marche ?

Les bassins hydrographiques : territoires de la gestion de l'eau

Les bassins hydrographiques sont délimités par la ligne de partage des eaux superficielles ruisselant vers les rivières et la mer.

Nous comptons 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chaque bassin Outre-mer, le comité de l'eau et de la biodiversité, qui regroupe tous les usagers de l'eau et de la biodiversité, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau. L'office de l'eau, établissement public territorial, finance les actions de protection de l'eau.





Chutes Tibourou, Biotope, 2014

A votre écoute...

Le public a été consulté à quatre reprises, en application de la directive cadre sur l'eau, en 2005 (2007 en Guyane) puis en 2008- 2009, 2012-2013 et 2014 avec une participation importante et l'expression forte d'une demande dans tous les bassins en matière de transparence, participation, information... Vous serez à nouveau consulté en 2020-2021 sur la révision du plan de gestion des eaux (SDAGE).

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Secrétariat du Comité de l'eau et de la Biodiversité de Guyane

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Impasse Buzaré – C.S 76003

97306 CAYENNE Cedex

0594 29 66 50

